

Semaines d'information
sur
la santé mentale

31^e

ÉDITION

16 - 29 MARS 2020

SANTÉ MENTALE



et

DISCRIMINATIONS

WWW.SEMAINES-SANTE-MENTALE.FR

BILAN NATIONAL 2020



Avec le soutien financier de :



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Bilan national

31es Semaines d'information sur la santé mentale

SOMMAIRE

THEME 2020 - SANTE MENTALE ET DISCRIMINATIONS	3
ROLE DU COLLECTIF NATIONAL	5
UNE ÉDITION PARTICULIÈRE	6
STATISTIQUES DE FREQUENTATION DU SITE NATIONAL.....	6
STATISTIQUES DE TÉLÉCHARGEMENT DES OUTILS.....	7
RESEAUX SOCIAUX	7
RETOMBEES PRESSE	8
EVALUATION DES EVENEMENTS PAR LES ORGANISATEURS.....	8
CONCLUSIONS	8
ANNEXE - Composition du Collectif national des SISM.....	9

D'une part, les discriminations ont un impact sur la santé mentale des personnes qu'elles touchent. D'autre part, les personnes concernées pas les troubles psychiques sont confrontées aux discriminations.

Les discriminations sont les conséquences de mécanismes psychologiques, culturels et sociaux, appelés **stigmatisation**. Tout au long de la vie, elles peuvent se manifester par des pratiques diffuses, profondément ancrées dans la société et dans le fonctionnement des institutions. On les observe dans certaines formes d'humour et de tabou, dans la ségrégation de populations, ou dans la stigmatisation de certaines personnes, certains comportements ou certaines professions.

Au niveau juridique, les discriminations désignent des **inégalités de traitement** visant une personne ou un groupe, fondées sur l'un des critères définis par la loi, tels que l'origine, le genre, l'état de santé ou le handicap¹. Ces inégalités entraînent des préjudices dans les domaines de l'éducation, du logement, de l'emploi, de la justice ou dans l'accès à un bien ou un service comme la santé. Elles peuvent être réprimées par la loi.

Ces discriminations engendrent de la souffrance psychique et impactent la santé mentale des personnes touchées, allant parfois jusqu'au besoin de soin.

Par ailleurs, les personnes concernées par des troubles psychiques sont en première ligne face aux pratiques discriminatoires², en raison de leur état de santé (mentale) avéré ou présumé. Les répercussions sont notables :

- sur l'accès aux (et le maintien dans les) soins psychiques et somatiques : manque d'information, non-remboursement des actes, retard d'accès aux soins et aux examens, voire refus de soins, etc.
- sur la vie sociale : chômage, difficultés de logement, marginalisation, harcèlement, etc.
- sur l'équilibre psychique : baisse de l'estime de soi, auto-stigmatisation, culpabilité, stress, isolement, etc.

Les discriminations influent fortement sur le poids du tabou qui règne autour de la santé mentale : la honte ainsi engendrée retarde le diagnostic et éloigne les personnes du système de soin.

Enfin, les conséquences des discriminations touchent aussi, par capillarité, l'entourage des personnes concernées ainsi que les professionnel.le.s de la santé mentale

¹ Liste exhaustive des critères sur le site du Défenseur des Droits :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>

² Etude Indigo, CCOMS, qui quantifie la discrimination vécue du fait d'un diagnostic de schizophrénie

Ces questions ont été abordées lors des actions organisées pendant les SISM 2020 :

- Pourquoi les discriminations existent-elles ? Quelles en sont les causes, les raisons et les mécanismes ? Quel est le lien entre stigmatisation et discrimination ? Comment déconstruire les stéréotypes à la base des discriminations ?
- Comment les discriminations affectent-elles la santé mentale des individus ? Avec quelles conséquences ?
- Pourquoi les discriminations sont-elles profondément ancrées dans la société ? Comment combattre durablement les discriminations et agir sur la stigmatisation ?
- Comment renforcer les compétences des personnes pour faire face aux mécanismes discriminatoires ? Comment renforcer les compétences des élu.e.s et des institutions ?
- Comment accompagner les personnes victimes de discriminations ? Quels sont les recours et les ressources disponibles ? Quels organismes solliciter ? Quelles réponses attendre ?
- Quelles sont les conséquences des discriminations pour les personnes concernées par les troubles psychiques sur leur propre processus de rétablissement ? Comment nourrissent-elles le tabou autour de la santé mentale et entravent-elle l'accès aux soins ? Quels sont leurs impacts sur leurs proches et les professionnel.le.s de la santé mentale ?
- Comment agir contre les discriminations envers les personnes concernées par les troubles psychiques ? Quelles ressources et quelles actions efficaces ? Comment et pourquoi l'information sur les droits peut avoir des effets bénéfiques pour tous ?

ROLE DU COLLECTIF NATIONAL

Les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) sont une manifestation annuelle relayée par un Collectif de 23 membres (cf. liste annexe page 9). Elle a été créée en 1990, à l'initiative de l'Association française de psychiatrie (AFP). Psycom assure le secrétariat général.

Missions du Collectif national des SISM

- Choisir le thème national annuel
- Développer les outils d'organisation : argumentaire, guides d'animation, etc.
- Diffuser de l'information et promouvoir les SISM auprès des partenaires, organisateurs et du grand public (site web, relation presse, réseaux sociaux, e-mailing, etc).
- Réaliser le bilan national des SISM : questionnaire d'évaluation, revue de presse, bilan national annuel, etc.)

Fonctionnement du Collectif national des SISM

- **Réunions**
 - Les membres du Collectif national se réunissent environ 9 fois par an. Tous les points concernant l'organisation des missions nationales des SISM sont discutés et arrêtés lors des réunions du collectif.
- **Secrétariat général**

Le secrétariat général du Collectif est assuré par le Psycom et consiste à :

 - organiser les réunions et rédiger les comptes rendus,
 - rédiger des supports méthodologiques à l'usage des organisateurs d'actions SISM (guides, tutoriels vidéos, etc.),
 - diffuser l'information relative aux SISM,
 - gérer le site internet (www.semaines-sante-mentale.fr), et les réseaux sociaux (Facebook et Twitter),
 - gérer le courriel (sism.contact@gmail.com),
 - gérer les relations avec les prestataires extérieurs (site internet, graphiste, revue de presse, saisie de base de données),
 - réaliser les enquêtes d'évaluation post-SISM,
 - rédiger le Bilan annuel des SISM,
 - assurer l'encadrement des personnels embauchés au titre du Collectif national,
 - assurer les demandes de subventions et leur suivi.

En 2020, les SISM ont bénéficié d'un financement de la Direction générale de la santé, qui a permis la gestion, l'optimisation et l'hébergement du site web national, la création d'une affiche et le financement du poste d'une chargée de communication à temps partiel (30%) pendant 12 mois.

UNE ÉDITION PARTICULIÈRE

Les Semaines d'informations sur la santé mentale, initialement prévues du 16 au 29 mars 2020, n'ont pas échappé à la crise sanitaire liée au Covid-19. Le 13 mars, à la veille des premières manifestations, au vu de la situation sanitaire et des alertes gouvernementales, le Collectif national a pris la décision de suspendre les événements. Les organisateurs ont été informés par email et invités à reporter leurs événements en octobre 2020, autour de la Journée mondiale de la santé mentale.

En octobre 2020, la situation sanitaire était toujours instable. Quelques organisateurs ont pu organiser de nouveaux événements, notamment grâce aux outils numériques. Globalement, la situation difficile ne permettait pas aux acteurs de se projeter et les délais d'organisation s'en sont trouvés très réduits. Les événements ont eu lieu de manière assez éparse. Il n'a malheureusement pas été possible de les recenser.

956 événements recensés sur le site (avant le 13 mars 2020).

STATISTIQUES DE FREQUENTATION DU SITE NATIONAL

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, le site internet a enregistré :

- **34 570 visites**
- **25 337 visiteurs uniques** dont **8 207 (33 %)** sur mobile ou tablette
- **96 474 pages vues**

Sur cette période, **le taux de rebond s'élève à 59 %** (Le taux de rebond permet de mesurer le pourcentage d'internautes qui sont entrés sur le site et l'ont quitté sans ouvrir une nouvelle page.)

Durée moyenne des visites : **2 minutes et 15 secondes**

Nombre moyen de pages vues par visite : **2,79**

Le pic de visite a eu lieu le mardi 10 mars 2020 (**595 visiteurs**), en amont de l'édition programmée. La fréquentation a été très basse à partir du samedi 14 mars, période correspondant au début du premier confinement en France. La fréquentation a repris doucement à partir du mois de septembre pour atteindre un nouveau pic le samedi 10 octobre 2020 (Journée mondiale de la santé mentale et date de lancement de l'édition bis des SISM).

Après la page d'accueil, les pages les plus consultées sont :

1. « **Edition 2020** » (**consultée 16 667 fois**). C'est la page qui répertorie tous les outils annuels : argumentaire, kit de communication et d'organisation, bibliographies, etc.
2. « **Agenda** » (**vue 11031 fois**) qui comporte la cartographie des manifestations et le moteur de recherche pour aider à la navigation.
3. « **Espace organisateurs** » (**consultée 5 448 fois**), interface de connexion des organisateurs.

Ce classement reste stable au fil des années.

STATISTIQUES DE TÉLÉCHARGEMENT DES OUTILS

Outils SISM 2020	Nombre de téléchargements
Argumentaire	10 814
Guide ciné-débat	2 785
Guide atelier enfants et adolescents	1 596
Livres-témoignages	1 461
Communiqué de presse	527
4 Bibliographies grand public	3 630
4 Bibliographies professionnelles	2 801
Affiche nationale	4 587
+ Version pour impression	261
+ Version personnalisable	402
Affiche édition bis	820
+ Version pour impression	29
+ Version personnalisable	24

L'outil le plus téléchargé sur le site est l'**argumentaire (10 814 téléchargements)**. Suivent l'**affiche nationale (4 587)** et les **bibliographies grand public (3 630)**.

RESEAUX SOCIAUX

Le nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux continue de progresser malgré des publications et interactions assez limitées cette année.

A la fin de l'année 2020 :

- la page Facebook comptait **2 661 fans** soit une augmentation de **17 %** par rapport à 2019 (2 265 fans)
- le compte Twitter, **1 847 abonnés** soit une augmentation de **8 %** par rapport à 2019 (1 700 abonnés).

Comparaison des chiffres sur 3 ans

	2018	2019	2020
Thématique	Santé mentale : parentalité et enfance	Santé mentale à l'ère du numérique	Santé mentale et discriminations
Nombre d'événements	1 219	1 082	956
Abonnés Facebook	1 607	2 265	2 661 ↗
Abonnés Twitter	1 278	1 700	1 847 ↗

RETOMBÉES PRESSE

En raison de la suspension des SISM, les retombées presse n'ont pas pu être évaluées, mais il semble que la presse était majoritairement préoccupée par le sujet Covid-19.

EVALUATION DES EVENEMENTS PAR LES ORGANISATEURS

Les événements n'ayant pas eu lieu, le questionnaire d'évaluation n'a pas été rempli par les organisateurs.

CONCLUSIONS

- Un bilan difficile à réaliser étant donné les événements sanitaires qui ont chamboulé l'année 2020.
- Pour contrer la baisse de la mobilisation et des événements, le Collectif national avait décidé, avant la crise sanitaire, de modifier le calendrier des SISM. A compter de l'année 2021, les événements seront organisés au mois d'octobre, pour coïncider avec la Journée mondiale de la santé mentale. Ce changement devrait donner une meilleure visibilité internationale aux questions de santé mentale et par ricochet, renforcer l'engagement des acteurs. Au final, la crise Covid a anticipé ce nouveau calendrier.
- La prochaine édition des SISM aura donc lieu du **4 au 17 octobre 2021** autour de la thématique « **Santé mentale et respect des droits** ».

ANNEXE - Composition du Collectif national des SISM

1. **ADESM** : Association des établissements participant au service public de santé mentale
2. **ADVOCACY France** : association d'usagers en santé mentale, médico-sociale et sociale
3. **AFP** : Association française de psychiatrie
4. **AMF** : Association des Maires de France
5. **ANPCME** : Association Nationale des psychiatres présidents et vice-présidents des CME de CH et CHS
6. **ANMDA** : Association nationale des Maisons des adolescents
7. **ASCODOCPSY** : Réseau documentaire en psychiatrie
8. **CCOMS/EPISM Lille-Métropole** : Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale
9. **CNASM** : Centre national audiovisuel en santé mentale
10. **EPE Ile-de-France** : Ecole des parents et des Educateurs
11. **ESPT** : Association Elus, santé publique et territoires
12. **FFP** : Fédération française de psychiatrie
13. **FNA-TCA** : Fédération nationale des associations liées aux troubles des conduites alimentaires
14. **FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE (ex-FNARS)**
15. **FNAPSY** : Fédération nationale des associations des usagers de la psychiatrie
16. **MGEN** : Mutuelle générale de l'Education nationale
17. **MUTUALITE FRANÇAISE Ile-de-France**
18. **PSYCOM** : Organisme public d'information, de communication et de lutte contre la stigmatisation en santé mentale
19. **SANTE MENTALE FRANCE**
20. **SFSP** : Société française de santé publique
21. **SOCIETE MEDICALE BALINT** : Organisme de formation de soignants à la relation de soin
22. **UNAFAM** : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
23. **UNAF** : Union nationale des associations familiales

Avec le soutien financier de la **Direction Générale de la Santé – Ministère des Solidarités et de la Santé**.